

Décrets et arrêtés

MINISTÈRE DES FINANCES

Arrêté de la ministre des finances du 9 mai 2023, fixant les modèles d'engagement des cautions personnelles et solidaires exigés dans le cadre des marchés publics.

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu le décret-loi n° 2022-68 du 19 octobre 2022, édictant des dispositions spéciales pour l'amélioration de l'efficacité de la réalisation des projets publics et privés, et notamment son article 13,

Vu le décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété, notamment son article 112,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-137 du 11 octobre 2021, portant nomination de la Cheffe du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 1^{er} août 2014, fixant les modèles d'engagement des cautions personnelles et solidaires exigés dans le cadre des marchés publics.

Arrête :

Article premier – Sont annulés, les modèles d'engagement des cautions personnelles et solidaires, annexés à l'arrêté du 1^{er} août 2014 et remplacés par les modèles annexés au présent arrêté.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, 9 mai 2023.

La ministre des finances

Sihem Boughdiri Nemsia

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Najla Bouden Romdhane